

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-511

présenté par

M. Aubert, M. Fenech, M. Solère, Mme Rohfritsch, M. Darmanin, M. Marc et M. Saddier

ARTICLE 15

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En pleine crise du crédit, le gouvernement souhaite plafonner la déductibilité des intérêts d'emprunt pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés. Cette mesure est indigne d'un gouvernement qui veut « renouer avec la croissance ». En effet, comment des PME qui ont déjà énormément de mal à trouver des financements pour des projets créateurs d'emploi, vont-elles pouvoir faire face à une augmentation si soudaine de leur fiscalité ? Le chômage et les fermetures d'entreprises augmentent jour après jour. Pourquoi empêcher celles-ci de créer de l'emploi en les étouffant par de nouvelles charges financières alors qu'elles font face à d'énormes difficultés de trésorerie ?

Cet amendement vise donc à permettre aux entreprises de rester dans une situation financière qu'elles ont appris à gérer et ainsi leur offrir la possibilité de pouvoir faire face dans le temps.